

## ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR LA RESTRICTION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT AU DROIT DES TRAVAUX DANS LA RUE F.FERRER

Arrêté de police N° 58/2018 du 09 juillet 2018

MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

Le Maire de la commune de GUESNAIN, Vu l'articleL2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à assurer la sécurité routière, piétonne et cycliste dans la rue Francisco Ferrer dans le cadre de la réfection de joints dégradés sur les pavés.

## ARRETE

Article 1

Des travaux de réfection de joints dégradés sur les pavés de la rue Francisco Ferrer seront réalisés du mercredi 11 juillet 2018 au jeudi 19 juillet 2018.

Article 2

Pendant toute la durée du chantier, la circulation sera perturbée et se fera sur une demi-chaussée alternée par feux tricolores. La restriction de circulation se fera de manière progressive suivant l'avancée des travaux et selon les besoins du chantier. La vitesse de circulation réduite à 30KM/H.

Article 3

Pendant toute la durée des travaux, le stationnement sera supprimé selon l'avancée des travaux.

Article 4

La société CREA'PAV exécutera les travaux et se chargera de la mise en place du balisage du chantier et de la signalisation réglementaire.

Article 5

La société CREA'PAV 45, rue Saint Antoine 59100 Roubaix. Madame le Commissaire Divisionnaire, chef de district de Police de DOUAI

Monsieur le Commissaire de Police de Sin le Noble sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

> Fait à GUESNAIN Le 09 juillet 2018

Pour le Maire empêché, L'Adjointe Déléguée, C.AMADEI



Tous les courriers sont à adresser à Madame le Maire B.P. 29 • 59287 GUESNAIN

> Tél.: 03 27 99 13 73 • Fax: 03 27 99 13 77 http://www.ville-guesnain.fr